

Présents : Charles ALOZY, Jacques DEJEAN, Michèle ESCANDE, Brigitte FONTAINE, Philippe GUIARD, Monique LAYE, Christine PAVELAK-BOURLIER, Roger SAUZET, Benoît VERGÉ.

Absents excusés : Jean-Pierre BOVIO, Marie-Argentine MARRERO, Philippe MUNOZ.

Absents : Nathalie MARTA, Saliha PICQUÉ, Anne-Sophie TRIBOUT.

Procuration : Jean-Pierre BOVIO à Jacques DEJEAN.

Secrétaire de séance : Philippe GUIARD.

■ *Décision modificative n°3*

La répartition du prélèvement et du reversement entre la Communauté d'agglomération et les communes du Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPCI) a été notifiée.

La Commune sera prélevée de 2157 € (la somme de 1 500 € était budgétisée en 2019) et 9 750 € lui seront reversés (la somme de 16 200 € était budgétisée en 2019).

La décision modificative suivante est donc adoptée :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		700.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		700.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	700.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	700.00 €	
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel		4 600.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		4 600.00 €
R 73223 : FPIC Fonds national de péréquat°	4 600.00 €	
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	4 600.00	

■ *Recensement 2020 : recrutement des agents recenseurs*

Les opérations de recensements auront lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Trois emplois d'agents recenseurs seront créés. Les agents seront payés à raison de 4.70 € par feuille de logement remplie.

La collectivité versera un forfait de 52 € pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 241 € pour les deux séances de formation ainsi que pour la tournée de reconnaissance.

■ *Convention pour l'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique*

Dans le cadre du déploiement du réseau très haut débit en fibre optique, la société Ariège Très Haut Débit doit procéder, pour le raccordement du bâtiment de la mairie, à l'installation d'équipements techniques.

Afin de permettre la mise en place de ces boîtiers sensés accueillir la ligne de fibre optique, une convention d'installation, de gestion et d'entretien des lignes de communications très haut débit en fibre optique sera signée entre Ariège Très Haut Débit et la Commune de Saint Jean de Verges.

Cette convention d'une durée de 25 ans, proposée par Ariège très Haut Débit, ne donne lieu à aucune contrepartie financière. L'installation, l'entretien, le remplacement et la gestion des lignes se feront aux frais de l'opérateur.

■ *Renouvellement de la convention avec la S.P.A.*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Commune a recours aux services de la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) pour l'accueil sans ramassage des animaux trouvés errants sur la voie publique.

La convention signée en 2017 arrivera à échéance le 31 décembre 2019. Il convient donc de renouveler cette dernière pour 2020 (renouvelable deux fois un an).

■ *Engagement des dépenses d'investissement 2019 pour 2020*

Monsieur le Maire expose que, pour le bon déroulement des opérations d'investissement, il est nécessaire d'engager certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020.

Montant budgétisé –dépenses d'investissement 2019 (moins les chapitres 16, 040, 041 et après déduction des chapitres 204 et 23) : **605 092 €**.

Conformément au texte applicable, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **151 273 €**.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération Bâtiment : 3 381.25 €

Art 2031 : 881.25 € ; Art 21318 : 2 500 €

Opération voies/réseaux : 135 485 €

Art 2138 : 1250 € ; Art 2151 : 132 310 € ; Art 2152 : 1 925 €

Opération terrain : 9 794.25 €

Art 202 : 4 300 € ; Art 2031 : 1 319.25 € ; Art 2111 : 4 175 €

Opération outillage mobilier : 2 612.50 €

Art 2051 : 1 250 € ; Art 2158 : 1 362.50 €

■ *Demande de DETR : acquisition d'un camion et d'une remorque*

L'acquisition d'un camion benne et d'une remorque porte-engin est nécessaire à l'accomplissement des missions du service technique.

Cette dépense d'investissement d'un montant total de **36 692 € HT** soit 36 692 € TTC (composé d'un camion-benne : 31 490 € HT et d'une remorque porte-engin : 5202 € HT) est susceptible de bénéficier d'une subvention de la part de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2020.

Le plan de financement de cette opération sera le suivant :

Coût total : **36 692 € HT**

DETR (Etat) (30 %) : **11 007.60 € HT**

FDAL (Conseil départemental) (30 %) : 11 007.60 € HT

Autofinancement communal (40 %) : 14 676.80 € HT

■ Travaux sur le réseau public d'électricité.

Des travaux d'électricité « Esthétique BT Avenue de la Tour d'Opé sur le poste n°6 Bourg » seront réalisés dans le cadre des travaux de réaménagement de la traversée du centre-bourg historique (tranche 1).

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

La commune a été retenue dans le cadre d'un programme SDE Tr 2019 pour un montant des travaux de 3 800 € financés à 100% par le Syndicat.

■ Adhésion à la « charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro phyto dans nos villes et villages. »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages », proposée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) d'Occitanie :

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).

- En Languedoc Roussillon, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages.

- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

- L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions vers le zéro pesticide, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages »

■ Questions diverses :

- Monsieur Roger SAUZET, adjoint en charge des travaux, présente sa démission de son poste d'adjoint et de conseiller municipal.
- Dans le cadre du programme 2020/2021 de voirie de la Communauté d'agglomération, les travaux de création d'une nouvelle voirie chemin du Farinoux sont remplacés par la réfection du chemin de Patau pour un montant équivalent.